



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 28/02/2023
Reçu en préfecture le 02/03/2023
Affiché le
ID : 057-245700695-20230227-A2023_08_SI-AR

DECISION 2023-08

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

L'accord-cadre « Détection et géolocalisation des réseaux enterrés – Période 2023 - 2027 », est conclu le 27 février 2023 avec l'entreprise ADRE RESEAUX à 54700 PONT-A-MOUSSON, pour un montant minimum annuel de 1 666,67 € H.T. soit 2 000,00 € T.T.C. et pour un montant maximum annuel de 41 666,67 € H.T. soit 50 000,00 € T.T.C.

Le contrat conclu pour une durée d'un an est reconductible trois fois maximum. Les montants minimum et maximum sont identiques pour chaque période de reconduction.

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 27 février 2023

Le Président
Michel PAQUET